



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 84982

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le djihadisme. Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes préconise d'organiser une coopération structurelle entre le bureau du renseignement pénitentiaire et les services de renseignement concernés, en particulier avec le service central du renseignement territorial (SCRT). Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La coopération entre l'administration pénitentiaire, notamment avec le bureau du renseignement pénitentiaire (EMS3), et la DGSI se matérialise par des échanges réguliers de données opérationnelles au niveau central. Au niveau territorial également, des contacts sont établis entre les services territoriaux de la DGSI et les officiers de renseignement désignés et/ou les cadre de direction des établissements pénitentiaires. Cette coopération a été formalisée par un protocole d'accord signé le 30 avril 2012 par le Directeur Central du Renseignement Intérieur et le Directeur de l'Administration Pénitentiaire. Afin de fluidifier les échanges d'informations, la DGSI dispose par ailleurs d'un accès unique au fichier national des détenus de l'administration pénitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84982

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5356

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 246